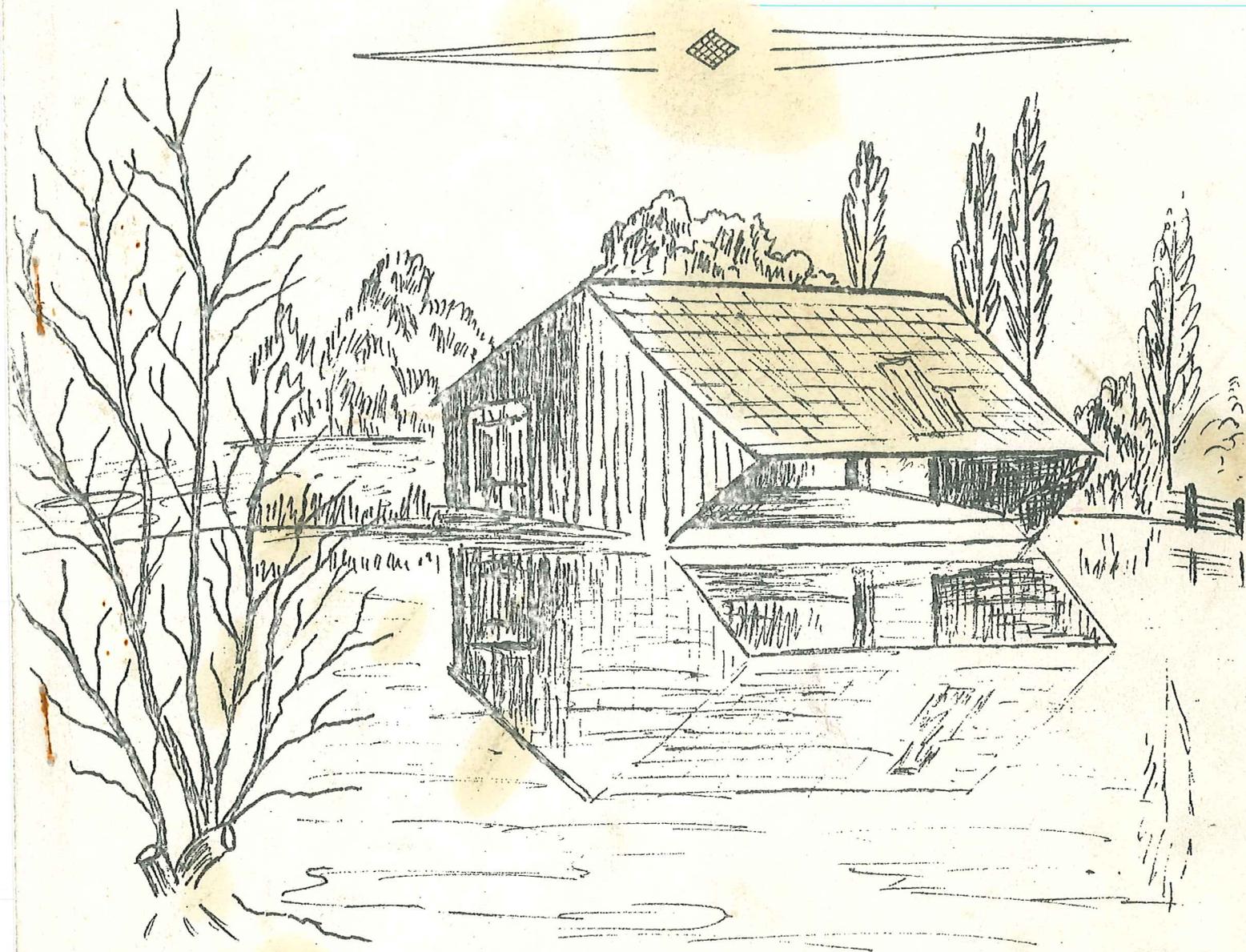


BULLETIN MUNICIPAL

d'INFORMATIONS 1984



CHAMPROND

EN GATINE

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text in the upper left quadrant, appearing to be a list or set of notes.

A distinct handwritten entry or section, possibly a date or a specific item, located in the upper middle area.

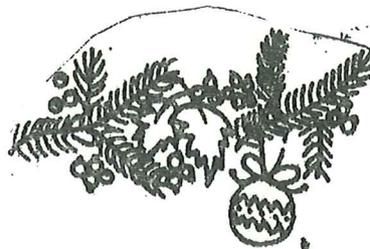
A large, prominent handwritten entry or section in the middle of the page, containing several lines of text.

A small handwritten mark or entry on the right side of the page.

A cluster of small handwritten marks or entries in the lower right quadrant.

A large, faint handwritten mark or entry in the lower right area, possibly a signature or a large number.

Handwritten text at the bottom of the page, which is very faint and difficult to read.



Madame, Mademoiselle, Monsieur
Chers Amis

Une année s'est écoulée déjà , depuis la parution de notre deuxième édition du bulletin municipal , comme le temps passe vite.

En cette année 1984 , parmi les travaux dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes , un événement dans la vie du village mérite plus particulièrement notre attention : la réfection de notre maison commune.

Construite il y a un siècle, elle avait bien fait l'objet de quelques travaux de peinture et papiers peints, mais cette année vos représentants ont voulu la rénover entièrement.

D'importants travaux (isolation; tapisserie; revêtement de sol; mobilier; électricité) ont été réalisés afin de faciliter le travail administratif, économiser l'énergie, et agrémenter l'accueil lors de vos déplacements en Mairie.

Une Maison COMMUNE fonctionnelle, propre et accueillante, tel était l'objectif de votre Municipalité.

La Mairie a pour vocation d'être ouverte à tous et en toutes circonstances (heureuses ou malheureuses) ; c'est là que se prennent les décisions concernant la gestion et l'organisation de la vie communale.

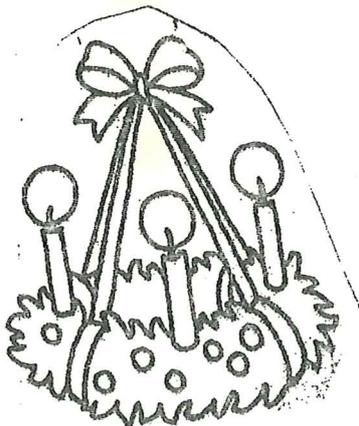
Cette rénovation , résultat d'un travail fait en commun avec l'équipe municipale, est la preuve que Champrond vit et se transforme.

Qu'il en soit de même pour l'année à venir , c'est le souhait que je formule en cette fin d'année 1984

A chacune et à chacun d'entre vous , à vos familles : "BONNE et
HEUREUSE ANNEE 1985 "

Le Maire.

P. MICHEL.





Faint, illegible text centered at the top of the page.

First paragraph of faint, illegible text.

Second paragraph of faint, illegible text.

Third paragraph of faint, illegible text.

Fourth paragraph of faint, illegible text.

Faint text at the bottom right of the page.



ETAT-CIVIL 1984 :

NAISSANCES : NACHUN Cédric , né à Chartres , le 12 Mars 1984
ROMET Baptiste , né à Nogent le Rotrou, le 25 Août 1984
LEMAIRE Aurélie, née à Chartres , le 15 Septembre 1984
LATIMIER Vanessa, née à Chartres , le 29 Septembre 1984
CHABOCHE Gaël , né à Chartres , le 16 Novembre 1984

MARIAGES : POULLE Rolande-LOCHON André le 26 Mai 1984
BIGEAULT Annick -PARIS Jean-Pierre , le 01er Septembre 1984
VALLEE Martine - THIROUARD Claude , le 08 Septembre 1984
MICHEL Sylvie-AUDENAERT Jean-Marie, le 15 Septembre 1984
hors commune : GARNIER Jacky a épousé MARQUIS Claudine le 04 Août 1984 à Saint-Denis d'Authou.

DECES : LAURENT Camille, décédé à Champrond, le 13 Avril 1984
DAMOISEAU Henri, décédé à Champrond, le 20 Août 1984.

DÉPARTS ET ARRIVÉES :

-A la gendarmerie : M. VAN GASTEL succède à M. PLASSART parti à la Guadeloupe.
M. MAUNY succède à M. QUESNEY parti à Joué-les-Tours
M. CLERC succède à M. RANCON parti à Vernon.

-Commerce : création : CEAISE Suzanne. Fabrication et vente de produits de beauté et de santé. 54, Grande-Rue.

mutations: GEORGELIN Jean-Yves (successeur de M. NAPOLEON Frédéric)
Cpêperie, grillades, débits de boissons . 46 Grande-Rue.
RIEANT Françoise (successeur de M. ISABELLE Didier)
Hôtel, café, restaurant. Le Sébastopol, 24 Grande-Rue.

-A noter également le transfert de l'étude de Maître TERRIER, notaire, au 60 Grande-Rue. Téléphone : 49 82 06.

INVENTAIRE COMMUNAL :

En marge de ces mutations commerciales , il est bon de rappeler tous les commerces, Métiers, Services implantés à Champrond et qui font que notre Commune se suffit à elle-même et reste un pôle d'attraction pour certaines communes environnantes :

1°) **Commerces et métiers :**

Un boucher-charcutier ; un boulanger-pâtissier ; une épicerie (fruits et légumes) ; un coiffeur ; une station-service - dépôt de gaz ; un garage - débit de tabac ; un électricien ; un laboratoire phytologique ; un bar-restaurant ; un snack-bar ; un hôtel café restaurant ; une coopérative agricole d'approvisionnement

2°) **Services et professions libérales :**

Une banque ; Permanence Caisse d'Epargne ; un bureau de Poste ; une perception ; une gendarmerie ; une Mairie - une école - un médecin pro-pharmacien ; un Notaire .

BULLETIN MUNICIPAL

- MERCI à toutes les personnes qui ont "pris leur plume" pour vous présenter un peu mieux la Commune et ses différents aspects (historique, associatif, sécurité).
- Vous pouvez bien sûr faire part de vos remarques et de vos suggestions sur ce Bulletin de liaison (forme et contenu)

C'est d'ailleurs pour répondre à une demande que nous publions ci-contre un document qui explique le Pourquoi et le Comment des demandes de Permis de Construire. Il a été beaucoup question d'Urbanisme en 1984, dans le cadre de la Décentralisation ; la Commune ne s'est pas dotée pour l'instant d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) eu égard au peu de demandes de construction nouvelle qui sont formulées (une seule en 84).

- Le 08 Décembre 1984 a été l'occasion d'une visite guidée des installations communales du Service de l'Eau et de l'Assainissement par la Société fermière : la Lyonnaise des Eaux. Vous trouverez dans les pages suivantes un compte-rendu de cette visite pour les personnes qui n'ont pu malheureusement y participer.
- C'est à Monsieur MICONNET que nous devons le dessin de la couverture (le lavoir de Beaurepaire; mais vous l'aviez reconnu !)
Qu'il soit remercié pour sa participation.
Champrond ne manque pas d'artistes (peinture, sculpture etc...) A quand une Exposition de tous ces talents !!!

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La Mairie est située à une altitude de 243 m. Le point le plus haut de la Commune est à 281 m (près de la ferme de Tourcheronde).
- L'année 1984 est l'année du centenaire de la Loi qui régit l'organisation Municipale. La Loi de 1884, rompant avec le passé, étend à l'ensemble des communes l'élection des maires et adjoints par les conseils municipaux ; elle attribue au conseil municipal le droit de voter le budget et de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ; elle rend publiques les séances du Conseil Municipal ; elle reconnaît à la commune la possession d'un patrimoine ; elle définit le rôle du maire, à la fois pouvoir exécutif de la commune et représentant de l'Etat.

Ce Centenaire a coïncidé, pour la Commune de Champrond, avec la réfection de la Mairie (construite elle aussi il y a 100 ans).

Nous publions à cette occasion la liste des Maires qui se sont succédés depuis cette Grande Loi Communale :

1884 -1896 : Monsieur ROUSSEAU Pierre
1896 -1904 : Monsieur ROUSSEAU Armand
1904 -1925 : Monsieur LECHALARD Narcisse
1925 -1935 : Monsieur MARTIN Julien
1935 -1938 : Monsieur FOUCAULT Edmond
1938 -1945 : Monsieur BONNICHON Louis
1945 -1947 : Monsieur ROUSSEAU Raymond
1947 -1953 : Monsieur SAGOT James
1953 -1959 : Monsieur BONNICHON Louis
1959 -1971 : Monsieur HARDY Marcel
1971 -1977 : Monsieur DENIAU Roland
1977 -1979 : M. le Doct eur CHASSAGNE Roger
1979 - : Monsieur MICHEL Pierre

=====
P E T I T E A N N O N C E
=====

Monsieur le Maire lance un appel à tous les possesseurs de vieilles cartes postales sur Champrond. Afin de présenter ces témoignages du passé de la Commune sur des panneaux permanents dans la nouvelle salle de la Mairie, ces personnes pourraient-elles faire don de cartes qu'elles possèderaient en plusieurs exemplaires. Contacter Monsieur le Maire. D'avance MERCI.

Quand demander un permis de construire ?

Si vous voulez construire (pour habiter ou pour un autre usage : garage, etc.) vous avez besoin d'un permis de construire.

Ce permis est aussi nécessaire pour :

- les constructions sans fondations : abris de jardins, chalets démontables, vérandas, etc.
- les transformations de constructions qui modifient leur utilisation ou leur aspect extérieur ou créent des niveaux supplémentaires.

Où obtenir les formulaires de demande de permis de construire ?

Vous trouverez les formulaires nécessaires valables quel que soit l'endroit où vous construisez, en Mairie. Pour simplifier vos démarches, le Maire devient, à partir du 2 avril 1984, votre interlocuteur principal.

Où déposer la demande ?

A la Mairie de la commune où vous désirez construire, tout simplement. Vous pouvez éventuellement l'envoyer en recommandé avec accusé de réception. Les principaux éléments de votre demande seront affichés en Mairie.

Qui délivre le permis de construire ?

C'est le Maire, au nom de la commune, qui accorde ou refuse le permis de construire, si le plan d'occupation des sols de la commune où la construction est prévue est approuvé ; dans le cas contraire, c'est le Commissaire de la République ou le Maire au nom de l'Etat.

Quels délais pour la décision ?

Le délai d'instruction de votre demande vous sera notifié dans les quinze jours suivant son dépôt en Mairie.

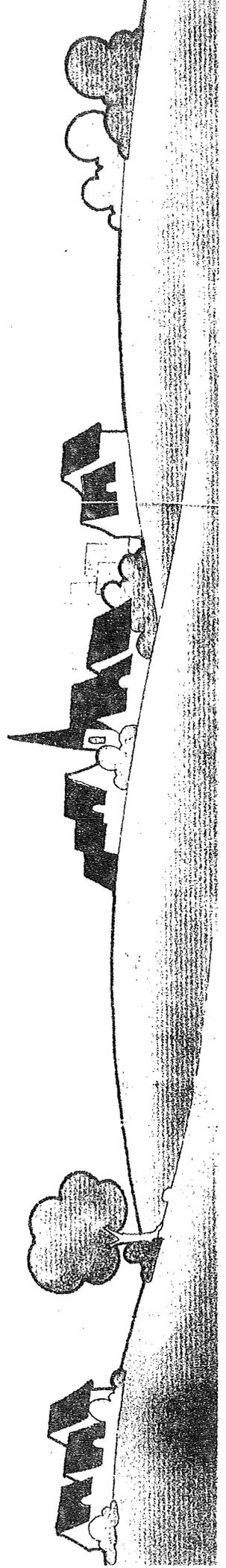
- A défaut de cette notification, vous pourrez exiger l'ouverture de l'instruction par lettre recommandée.
 - Si au terme du délai d'instruction, aucune décision n'est intervenue, vous pourrez, dans la plupart des cas, entreprendre votre construction sur la base d'un permis dit « facile ».
- Toutefois, si votre construction se trouve située dans un site protégé ou aux abords d'un monument historique, vous ne pouvez entreprendre votre construction sans autorisation explicite.

Comment vérifier la possibilité de construire sur un terrain ?

Tous les terrains ne peuvent pas être bâtis. Le Certificat d'urbanisme vous indique si le terrain peut recevoir une construction ou si, plus précisément, il peut être utilisé pour une opération déterminée (une maison individuelle par exemple).

C'est un document obligatoire, en cas de détachement d'une partie d'un terrain déjà bâti, ou en cas de division d'un terrain en vue de l'implantation de bâtiments.

Les formulaires de demande de certificat d'urbanisme sont disponibles en Mairie. C'est aussi là que la demande doit être déposée. La validité du certificat d'urbanisme est maintenant d'un an. Il peut même atteindre 18 mois.



COMMUNE DE CHAMPROND EN GATINE

Service des Eaux et de l'Assainissement.

-EAU

* production :

assurée à partir d'un forage d'une profondeur de 40 m dans les sables du Perche. Le forage est équipé de 2 pompes immergées, capables d'un débit de 22 m³/h.

Ce forage peut donc fournir 530 m³ par jour, alors que la consommation de pointe enregistrée en été est de l'ordre de 300 m³/j. - les installations sont donc largement dimensionnées.

L'eau brute du forage est agressive (attaque les conduites en fonte et en acier) car chargée en gaz carbonique et pauvre en calcaire (32g par m³). - Avant distribution, l'eau doit donc être traitée :

Pour ce l'eau transite par un filtre constitué de grains de calcaire de 3 mm de diamètre; le gaz carbonique dissout le calcaire et chaque mètre cube d'eau se trouve ainsi enrichi de 50 g de calcaire environ. La consommation annuelle de grains de calcaire est ainsi de 2,2 T.

L'eau distribuée est douce : elle facilite la cuisson des légumes et la production de mousse avec le savon, ce qui rend parfaitement inutile l'installation d'adoucisseur et l'emploi de sel régénérant dans les lave-vaisselle.

La teneur en nitrates n'est que de 26 g/m³, soit nettement en dessous de la norme de 50 g/m³.

L'eau est stockée dans 2 châteaux d'eau :

le Bourg : 150 m³

Beaurepaire : 100 m³

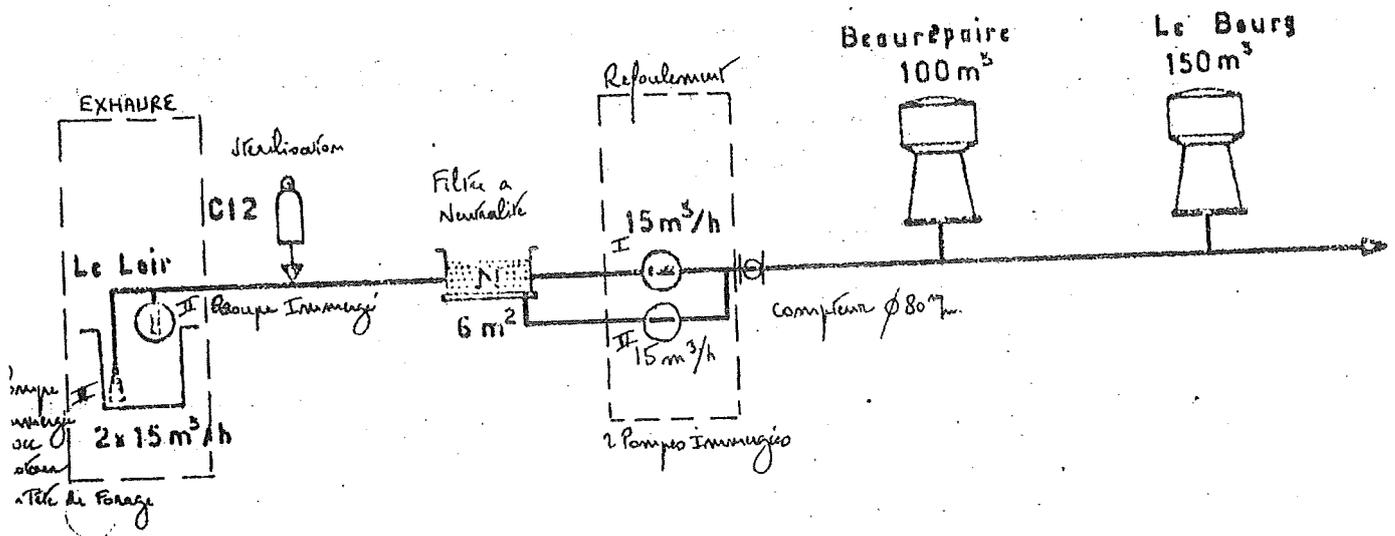
Un traitement préventif de stérilisation, à l'eau de javel est appliqué avant distribution.

45925 m³ d'eau ont été livrés au réseau en 1983.
31291 m³ ont été consommés par les habitants de CHAMPROND EN GATINE, la différence représentant les fuites et l'eau utilisée sur les poteaux d'incendie et pour les purges du réseau.

280 compteurs d'eau de diamètre 15 mm à 30 mm permettent le comptage de l'eau consommée.

Le réseau de distribution a une longueur de 19 100 ml.

.../...



- ASSAINISSEMENT

Les eaux usées du bourg sont collectées par un réseau de 800 ml de canalisation et traitées à la station d'épuration.

Cette station construite en 1971 peut épurer les eaux usées d'une population de 500 habitants.

Le traitement est biologique, les matières organiques se trouvant dans les eaux usées étant "digérées" par des bactéries.

Ces bactéries ayant pour se développer besoin d'oxygène, la station est équipée d'un surpresseur d'air qui insuffle de l'air dans le bassin d'oxydation.

QUELQUES CHIFFRES . . .

Avant de présenter les travaux réalisés dans le cadre de l'année 1984, il est bon de donner certaines informations pour situer la Commune dans son ensemble.

Les quelques chiffres qui suivent démontrent, si besoin est, que la gestion du patrimoine communal est complexe et nécessite des orientations car tout ne peut se faire en même temps. Une planification des travaux s'avère donc nécessaire et les diverses commissions communales, chaque année, s'emploient à définir les priorités dans le cadre de la préparation budgétaire.

Mais voici ces quelques données chiffrées sur la Commune :

1) Population ; superficie :

Population (recensement 82) : 430 habitants.

Superficie totale : 3 368 ha dont forêts : 1 836 ha

terres labourables : 1 840 ha.

(à noter que par sa superficie, la Commune de Champrond en Gâtine arrive en 14ème position sur les 426 communes du département d'Eure et Loir)

Superficie possédée par la Commune : 4 ha 89 a 20 ca

2) Voirie -Réseaux :

-Longueur de la voirie communale (en principe goudronnée) : 16,540 Km

-Longueur de la Voirie Rurale (non goudronnée) : 26,585 km.

-Longueur des vallées d'assainissement : 14,110 km.

-Un réseau d'eau et d'assainissement (tout à l'égout dans le bourg + station d'épuration).

-Un réseau d'éclairage public (le Bourg et Beurepaire).

3) Bâtiments :

La Commune se doit de veiller, entre autres, à l'entretien d'une église d'un Presbytère, d'une Perception, d'une Ecole (avec 2 classes, une cantine, 2 logements) d'une salle polyvalente, d'un atelier municipal, d'une Mairie, d'un cimetière, de 2 étangs et leurs abords ...

TRAVAUX EXECUTES AU COURS DE L'ANNEE 1984;

1) Bâtiments communaux :

Mairie et entrée : voir "Le Mot du Maire"

bilan financier des travaux : Mairie : 62 123,03 F
Entrée : 10 556,51 F

A noter une subvention départementale de 40 % sur les travaux de menuiserie, d'isolation, de peinture, papiers peints, revêtement de sol, d'électricité) et une subvention de 50 % sur le mobilier (placards) et l'ensemble des travaux de l'Entrée.

Presbytère : ravalement extérieur : 65 241,24 F
remplacement de fenêtres : 7 803,58 F

Aide au financement par subvention départementale sur le Fonds de Péréquation (50 % du montant total des travaux).

Logement de l'école : installation d'une baignoire et d'un chauffe-eau électrique pour mise au norme de sécurité : 10 866,69 F

Aide l'Etat au titre du logement des instituteurs : 8 926,00 F

. . . / . . .

Perception : Peinture et masticage des fenêtres : devis de 3 442,37 F

Subvention de 50 % sur Fonds de Péréquation 85.

2) Voirie :

- Amélioration de la Sécurité et du stationnement dans la Commune :

*exécution de parcs de stationnement latéraux dans la Grande-Rue et place de l'église.

*Signalisation : mise en place de panneaux "roulez au pas" à Beurepaire panneau indiquant le hameau "Les Orgeries".

Coût total : 6 473,69 F

- En prévision, mais non réalisé à ce jour : réfection de la Rue du Plessis et assainissement de son carrefour avec la rue de la Lutomerie.

3) Réseau d'éclairage public :

-Renforcement ruelle du Prieuré, route de La Loupe à hauteur de la rue de la Guèze, ruelle de la Tour (montant : 4 509,17 F)

A U C O N S E I L M U N I C I P A L

La réalisation de travaux d'investissement fait partie des prérogatives du Conseil Municipal; mais d'autres décisions sont également prises au niveau de l'Assemblée Communale. Voici un condensé des principales décisions prises en 1984 :

- Février 84 : -après enquête publique, vente de la ruelle à Lauthou (senté située entre l'hôtel Sébastopol et la propriété LECOINTRE C.)
- Mars 1984 : -affermage du service d'Assainissement à la Lyonnaise des Eaux.
-choix de l'emplacement de la nouvelle cabine téléphonique, place de l'église.
- Mai 1984 : tarif location de la salle polyvalente : augmentation de 4,5 % au 1er Juin 84.
- Juillet 84 : décharge communale* : un arrêté du Maire règle l'usage de la décharge. Celle-ci ne doit en aucun cas recevoir d'autres matériaux que des gravats et déblais. Les contrevenants seront poursuivis.
- Octobre 1984 : Des panneaux indiquant les Chemins Ruraux, propriété de la Commune, seront mis en place.
- Novembre 84 : Un règlement d'utilisation de la Salle polyvalente est adopté. A noter qu'une caution sera demandée pour les particuliers extérieurs à la Commune qui souhaitent louer la Salle.
-M. CLEMENT remplace Mme CHASSAGNE au Syndicat de Regroupement Pédagogique.
- Decembre 84 : Le Conseil adopte le nouveau mode de répartition des participations communales au Syndicat de regroupement Pédagogique.

* D E C H A R G E C O M M U N A L E

Un arrêté du Maire en date du 06 Juillet 1984 règle l'usage de la décharge Celle-ci sise au lieu-dit "Les Grandes-Elesses" ne peut recevoir d'autres matériaux que des gravats et déblais.

Les dépôts autorisés peuvent être effectués après demande auprès de M. le Maire. Une délibération du Conseil Municipal a fixé le prix du dépôt au m3 (20 F pour le moment)

Tout autre dépôt y est formellement interdit. Les contrevenants seront poursuivis. La Gendarmerie est chargée de l'application de cet arrêté. Deux procédures de procès-verbaux sont d'ailleurs en cours d'instruction. Cet arrêté est affiché à la Mairie et à la porte de la décharge.

* SPORT - CULTURE - ENVIRONNEMENT *

BASKET-BALL :

L'Eure et Loir ne compte que dix-neuf clubs de Basket; Champrond possèdera-t-il le vingtième ?

De l'article du Bulletin Municipal 1983, la conclusion en forme d'interrogation a sa réponse aujourd'hui : Négative !

Manque de moyens ou manque de volonté, peu importe. L'activité Basket Ball continue pour les plus grands au Thieulin qui par l'intermédiaire du Foyer Rural devient le club affilié à la Fédération Française de Basket-Ball.

Les jeunes de Champrond ou d'ailleurs (ex: Montlandon) dès l'âge de huit ans, ayant réglé leur cotisation au Foyer Rural et à la Fédération de Basket-Ball peuvent participer aux séances d'entraînement, aux compétitions ou autres activités organisées par la F.F.B.B. La cotisation donne accès à toutes les activités du Foyer Rural.

Le Baby-Basket, sport d'initiation a été créé en 1982 en France; une "école" de ce type fonctionne à Champrond, dans la salle polyvalente, louée pour la circonstance. Une monitrice, Valérie MICHEL, formée en 1984, y accueille les plus petits, à partir de six ans, tous les samedis en période scolaire.

La Responsable.

S. DOUCHET.

N.D.L.R. : Pour éclairer cet article, il est bon de rappeler qu'une délibération du Conseil Municipal de Champrond a été prise le 08 Mars 1984, concernant le Basket :

"Après lecture d'un courrier de Mme DOUCHET demandant quels sont les projets de la Municipalité concernant le devenir de l'école de Basket, Monsieur le Maire fait part de la visite de M. RONCIER, inspecteur départemental de la Jeunesse et des sports, qui a précisé que la réalisation d'un terrain ne pourrait être subventionné avant 1986.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- retient le principe d'un tel terrain et sollicite une subvention.
- dans cette attente et dans l'immédiat, charge M; le Maire de contacter la Commune du Thieulin qui possède un terrain adapté aux fins d'une utilisation pour les entraînements et les matchs. "

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

B I B L I O T H E Q U E

Le 07 Janvier 85, la bibliothèque de Champrond aura un an d'existence. A l'approche de cet anniversaire, il faut penser à faire le Bilan qui semble positif à l'étude de ces quelques chiffres :

- Au cours de 4 passages, le Bibliobus de la Bibliothèque Centrale de Prêt d'Eure et Loir a déposé quelques 1 500 ouvrages.

- 800 sorties de livres ont été constatées durant l'année 1984.

- La Bibliothèque compte à ce jour 65 adhérents (33 adultes et 32 enfants)

Une innovation a été apportée en Février 84, puisqu'un prêt de cassettes a été mis en place.

A noter également qu'une après-midi Poésie sur le thème "Les Animaux" a été organisé pour les enfants de l'école, le 13 septembre 1984.

Le passage tous les 3 ou 4 mois du Bibliobus permet de présenter des nouveaux ouvrages. Rappelons aussi que chacun des adhérents peut demander des titres précis ou des genres de livres qu'il souhaiterait lire. Faut-il rappeler que l'adhésion est symbolique (5 F pour une année en 84)!

Alors pour ceux qui ne connaissent pas encore cette Bibliothèque et ses possibilités, vous pouvez toujours vous rendre chaque samedi de 15 h à 17 h dans la petite salle, près de la Mairie, nous vous y attendons.

Une assemblée générale de tous les adhérents à la Bibliothèque aura lieu le Lundi 07 Janvier 1985, à 17 heures.

Tous les Amis de la Bibliothèque y sont cordialement invités.

. . . / . . .
Nous tenons à remercier les personnes qui ont fort gentiment fait un don de livres à la Bibliothèque (ce sont Mme ROBERT, Mrs VERWAERDE et MOREAU de La Loupe).

Je ne terminerai pas sans adresser mes remerciements aux personnes de l'équipe qui participent au choix des livres à chaque passage du bibliobus ou tiennent des permanences le Samedi. Sans elles la Bibliothèque ne pourrait pas fonctionner.

Le Dépositaire.
C. DESMAISON.

ENVIRONNEMENT

Chaque année la Commune s'inscrit au Concours Départemental des Villages Fleuris. En 1983 un 3ème prix d'arrondissement venait récompenser les efforts de la Commune et de ses habitants.

Le 12 Mai 84 a eu lieu dans la salle de réunions la remise des Prix aux lauréats de la Commune au Concours départemental des Maisons fleuries.

Lauréats et participants au Concours ont été remerciés de l'effort consenti dans l'amélioration du cadre de vie et dans l'embellissement de la Commune.

Les personnes figurant au palmarès ont reçu chacun une médaille en bronze et un diplôme offerts par le Conseil Général.

Félicitations aux récipiendaires dont les noms suivent ainsi qu'à tous les participants :

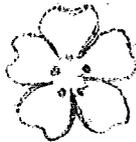
4ème prix départemental, des Fermes fleuries : M. NOUVELLON Pierre
Les Grandes Ventes.

1er prix d'Arrondissement : M. CHARRON R. Le Plessis
M. GAUTHIER R. Grande-Rue

3ème prix d'arrondissement: Mme MICHEL M. Rue des Rosiers
Mme MICHEL Beaurepaire
M. DEBONNE G. Place de l'église.



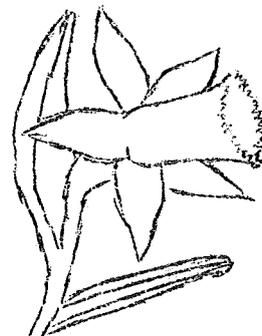
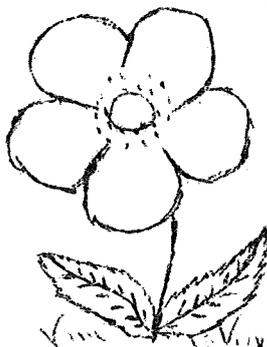
Le Jury communal était constitué de Mlle BEDIUO, assistante au Pays d'accueil Perche.



M. CARRUSO, professeur d'horticulture au château des Vaux.

M. LEPORT, paysagiste à Nogent le Rotrou.

Nous ne pouvons vous présenter que les résultats pour l'année 83, ceux de 84 n'étant pas encore connus. Néanmoins, souhaitons que ce soit aussi bien.



* ASSOCIATIONS *

Comme les années précédentes, nous ouvrons nos colonnes aux Associations locales, composantes essentielles dans l'animation et la vie du village. A l'aube de cette nouvelle année nous formulons des vœux de réussite pour leurs organisations de l'année 1985 dont vous trouverez le détail dans le calendrier des Fêtes ci-dessous. Nous prodignons nos encouragements aux bénévoles qui animent ces sociétés locales en prenant sur leur temps de vie de famille ou sur leurs loisirs.

CALENDRIER DES FETES ET CEREMONIES - ANNEE 1985 -

Samedi 05 Janvier :	Repas du Club de l'Amitié	
Lundi 7 Janvier:	Assemblée Générale de la Bibliothèque	
Samedi 12 Janvier :	Galette des Rois (Association Parents d'élèves)	
Samedi 19 Janvier :	Assemblée Générale Société de Pêche.	
Fin Janvier :	Assemblée Générale Association des Anciens Combattants.	
Samedi 02 Février :	Bal Costumé (Joyeux Champronnais)	
Dimanche 24 Février:	Match de Manille (Association Anciens Combattants)	
Dimanche 03 Mars :	Carnaval des Enfants (Association Parents d'élèves)	
Mardi 19 Mars :	Commémoration de la fin des hostilités en A.F.N.	
Samedi 06 Avril :	Concours de Pêche avec lacher de truites } 14 h : Ouverture de la pêche	Société de Pêche
Samedi 04 Mai :	Buffet Campagnard (Joyeux Champronnais)	
Mercredi 08 Mai :	Commémoration fin du conflit 39/45	
Dimanche 12 Mai :	Banquet des Anciens organisé par la Commune et le B.A.S.	
16 ou 19 Mai :	Voyage d'une journée à la Mer de Sable (Joyeux Champron.)	
Dimanche 09 Juin :	Kermesse de l'école (Assoc. Parents d'élèves)	
Samedi 22 Juin :	après-midi: Distribution des Prix (à Montlandon) soir : Feu de Saint-Jean + Soirée dansante (Joyeux Champronnai	
Dimanche 07 Juillet:	Méchoui des Anciens Combattants	
Dimanche 14 Juillet:	Fête Nationale	
Samedi 04 Août :	Kermesse + Ball-trap (Joyeux Champronnais Expo-vente du Club de l'Amitié	
Mercredi 15 Août :	Commémoration Libération de Champrond	
Samedi 31 Août :	Ball-trap de Nuit (Joyeux Champronnais)	
Septembre :	Voyage de Club de l'Amitié	
Lundi 11 Novembre :	Commémoration Armistice 14/18 6 Banquet des Anciens Combattants à Champrond	
Dimanche 1er Décembre :	Loto (Joyeux Champronnais)	
Samedi 14 Décembre :	Arbre de Noël de la Commune	
Décembre :	Repas du Club de l'Amitié.	

O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O

Un voyage de 2 Jours est également prévu par Les Joyeux Champronnais, les dates et le lieu ne sont pas encore fixés.

Vous trouverez dans ce tableau récapitulatif, les informations concernant les Associations locales.
Une exception sera faite pour la dernière née des Associations qui se présentera plus en détail.

Nom de l'Association	Bureau	Manifestations année 1984	autres informations ou souhaits
Association Fraternelle des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Président: M. MARDELAY M. Vice-Président: M. MAUGER Emile Secrétaire-Trésorier : M. HARDY M. Porte-drapeau: M. GILLET V. Suppléant : M. CHUCHE E.	Manifestations année 1984 - Voyage-spectacle (opérette: "l'Amour à Paris") 11 Février - Assemblée générale (5 Février) - Match de manille (26 Février) - Méchoui (1er Juillet) - Sortie spectacle (Les mille et une nuits) (15 Décembre) - Manifestations patriotiques	"Nous souhaitons la présence nombreuse de nos camarades A.C. aux assemblées générales. Nous devons rester groupés si nous voulons que l'Association prospère.
Les Joyeux Champonnais	Président d'honneur: M. MICHEL P. Président: M. BIGEAULT G. Vices-Présidents: M. LECOINTRE C. M. BIGEAULT B. Secrétaire: Mlle GRANGER C. Secrétaire-adjoint: M. GUILLEMET P. Trésorier : M. GUILLEMET J.Y. Trésorier-adjoint: Mlle FILLETTE N. Membres: BILLET J. GRANGER L. DOUCHET P. GARNIER J. LATIMIER J.P. GRANGER R. LECOINTRE J.	- Bal costumé (4 Février) - Buffet campagne (5 Mai) 135 personnes - Sortie-spectacle (théâtre de Boulevard) - 7 Avril - 66 personnes - - Kermesse-Ball-traf (5 Août) - Ball-trap de nuit (22 Septembre) - Loto (2 Décembre)	- Les cartes de membres (30 F pour les adultes; 10 F pour les 14-16 ans) Ces cartes permettent des réductions à certaines manifestations et voyages. - Un projet: relancer une section Ping-Pong.
Club de l'Amitié	Président : M. MOUSSET R. Vice-Présidente: Mme ROUSSEAU H. Trésorier : M. CHARRON R. Secrétaire: Mme MARDELAY O.	Spectacle à Paris avec dîner au restaurant (Février) Exposition-vente du club (Août) Voyage en Suisse Normande (Septembre) Tous les 15 Jours réunions avec jeux et goûter.	Les responsables souhaitent que les retraités nouveaux et anciens se joignent à eux.
Société de Pêche.	Président Secrétaire: M. CHAMPIOT Trésorière : Mme CHAMPIOT	- Participation à la Kermesse et à la journée gastronomique (stand de pêche à la truite) - Saison de pêche assez satisfaisante malgré le mauvais temps.	- 480 kg de poissons seront déversés en fin d'année.
Coopérative Scolaire	Président : JONQUET Gérard Vice-Présidente: GEORGELIN Séverine Secrétaire: BESLAY Séverine LATIMIER Céline Trésoriers: VERCHER F. TESSIER A. JONQUET S.	- Exposition-Lecture (Janvier) - Carnaval des enfants (Mars) - Exposition de matériel mathématique (Avril 84) - Voyage au parc animalier de Saint-Vrain (Juin) Spectacle thème: "Les Contes"	- Merri à tous pour le bon accueil que vous réservez lors de la présentation de billets et des billets de tombola.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Nous vous informons de la création d'une Association Autonome de Parents d'élèves à l'issue de la réunion du 30 Novembre 1984.

Le Bureau est ainsi élu :

Présidente : Mme ADAM G.

Vice-Président : M. DOUCHET P.

Secrétaire : Mme BRIHAYE M.

Trésorière : Mme BEAUREGARD J.

Membres : M. IMHOF C.; Mme SIMON M. ; Mme VAN GASTEL C.; Mme GODZIEWSKI V.
Mme MONTAUDOUIN C.; Mme CHABOCHE A.

L'Association a pour buts :

- de représenter les parents dans toutes les démarches concernant l'éducation des enfants auprès des administrations concernées.
- participer éventuellement aux projets de réformes de l'enseignement.
- de maintenir le respect de la neutralité politique ou religieuse.
- d'informer les parents de la vie des établissements scolaires.
- de procurer éventuellement des possibilités d'adhésion à des contrats d'assurances scolaires.
- de proposer des activités scolaires et extra-scolaires, à tous les enfants des deux communes du regroupement.

Les moyens d'existence proviennent :

- des cotisations : adhésions des membres actifs et bienfaiteurs.
- des subventions diverses (par exemple : Commune)

Nous espérons une large participation des parents et tous les candidats voulant se joindre aux membres de notre association seront les bienvenus.

Nos projets immédiats concernent la mise en place d'une activité de théâtre-marionnettes pour les enfants, ainsi que quelques animations : Galette des Rois, Carnaval, des enfants, Kermesse.

Associations à vocation sociale.

Nous rappelons que Deux Associations proposent des services d'Aide Ménagère et d'action sociale en faveur des personnes âgées ou des familles. Ce sont LA CROIX ROUGE FRANCAISE et L'ASSOCIATION LOCALE DE L'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL DE LA LOUPE ET DE SES ENVIRONS (A.D.M.R.)

CREATION D'UNE SECTION PING-PONG.

Une section de tennis de table sera ouverte début Janvier 85 au sein de l'Association des joyeux Champronnais. Les inscriptions sont prises dès maintenant auprès de M. Jacky BILLET, 49, Grande-Rue (Tél : 49 80 77) et M. Bernard BIGEAULT "Le Bois Landry" (Tél : 49 82 58).

Les séances d'entraînement se dérouleront salle polyvalente, les mardis de 20 à 22 heures et samedis, de 16 à 18 heures.

Chaussures de sport et raquettes seront exigées.

LA BRIGADE DE GENDARMERIE

—°°°°—

Grâce au bulletin municipal d'information, il nous est possible chaque année de communiquer un certain nombre d'informations concernant la brigade de gendarmerie locale. Chaque administré peut ainsi se rendre compte de la vie de cette unité.

Cette année, nous nous permettons en outre d'insister sur un sujet qui paraît préoccuper chaque citoyen, la SECURITE PUBLIQUE.

A cet effet, il nous semble utile de donner quelques conseils afin de renforcer la protection et la tranquillité de tous et plus particulièrement des personnes âgées.

La brigade de gendarmerie de CHAMPROND EN GATINE est située avant les premiers virages, à l'entrée de l'agglomération, en bordure de la route nationale 23. L'effectif de l'unité est de six militaires. Elle est commandée par le Maréchal des Logis Chef VAN GASTEL, René depuis le mois d'Avril 1984. Les gendarmes TANFIN, CLERC, LEMAIRE, VION, MAUNY sont les autres militaires qui composent la brigade.

Il est à signaler les départs des gendarmes QUESNEY et RANCON qui ont été remplacés aussitôt par les gendarmes MAUNY et CLERC.

Quelques chiffres pour retracer l'activité de la brigade. Il est à remarquer que l'essentiel de l'effort est consacré comme tous les ans à la sécurité publique générale, c'est-à-dire à la protection des personnes et des biens. 49% du temps est réservé à ces services. Il s'agit des services diurnes et nocturnes de surveillance générale qui, par essence, sont destinés à "sécuriser" nos campagnes.

Le temps consacré à la circulation routière est de 30%. En 1983, le nombre d'accidents corporels a été de 10 dont aucun mortel. Par contre, pour le premier semestre de cette année, 3 morts sont à dénombrer au titre des accidents. Les causes principales sont dans l'ordre, la vitesse excessive et l'inobservation des priorités. On ne saurait que trop recommander aux usagers de respecter les limitations de vitesse et les règles de priorité dans les intersections, sans omettre l'alcoolisme au volant.

Il ne faut pas oublier les drames qu'engendrent chaque année les accidents de la circulation.

Ainsi, pour remplir au mieux toutes les missions confiées à l'Arme, l'activité moyenne d'un gendarme est de l'ordre de 10 heures par jour.

Enfin, pour accroître la sécurité de tous, il est nécessaire que les gendarmes soient efficaces. A cet effet, il est bon de leur signaler tout fait insolite : comportement suspect des occupants d'un véhicule en notant le numéro d'immatriculation, marque, couleur, le signalement des individus douteux se livrant à une prospection systématique de porte à porte, etc.....

A ce sujet, il faut rappeler aux personnes âgées qui sont souvent victimes d'escrocs qu'elles évitent de laisser pénétrer chez elles des personnes inconnues. Les malfaiteurs se présenteront sous des prétextes divers : ventes d'objets, propositions de travaux à domicile, demande de renseignements, agents d'administration diverse. Sachez que les quêtes ou enquêtes officielles ne peuvent être faites que par des personnes dûment habilitées et sont toujours précédées d'une information par voie de presse.

En cas de doute, ne pas hésiter à téléphoner à la brigade pour signaler les faits en composant soit le 17 soit le 49 81 03.

Par ailleurs, ne conservez jamais chez vous des sommes importantes. Si vous devez garder à votre domicile des grosses coupures (billets de 100 ou 500 francs), notez les numéros (inscrits dans les angles à droite et à gauche). Conservez cette liste dans un lieu sûr. Dans l'hypothèse où vous seriez victime d'un vol, vous communiquerez cette liste à la gendarmerie.

Les résidences secondaires constituent aussi des objectifs tentant pour les cambrioleurs, il est bon de communiquer, quelques recommandations à leur propriétaire :

- Consolider les issues pour ne pas faciliter le travail des intrus.
- Eviter de laisser des armes sur place.
- Relever les numéros d'identification des appareils (électro ménager; télé, hi-fi, etc) et conserver ces éléments en lieu sûr.
- Photographier les meubles et objets de valeur.

Il faut savoir que la brigade exerce son action sur 8 communes.

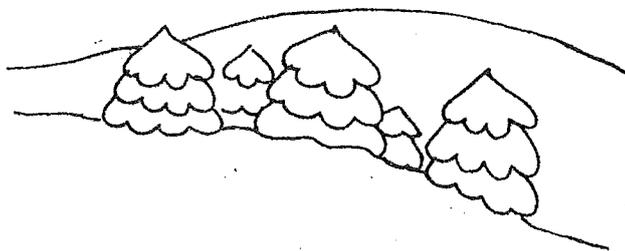
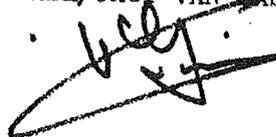
Pour faire échec aux délinquants, il est nécessaire que la population prenne conscience que tous renseignements apportés aux gendarmes permettra de protéger leur environnement.

Sachez que vos gendarmes, en tous temps, en tous lieux, sont à même de vous aider.

N'hésitez pas à les solliciter.

Merci de votre confiance.

Le MDL/Chef VAN CASTEL.



Joyeuses
à Fêtes
Tous...

Histoire de Cimetière, ou ... un mur qui rapporte !

Rappelons que c'est le 28 Juin 1835 que la première pétition demandant que le cimetière, qui jusqu'alors entourait l'église, soit transporté hors du Bourg, fut soumise au Conseil Municipal par les sieurs MARQUIS, tailleur d'habits et BOPIN, boulanger, pour raison de salubrité. Le Conseil refusa car "la dépense du transfert serait bien supérieure à ce que produirait l'aliénation du cimetière actuel"

En 1852 le cimetière, qui est toujours autour le l'église, gêne les expropriations des maisons qui lui sont adossées et qui devraient être démolies en vue de l'élargissement de la "Grande route de Paris à Nantes", car elles ne peuvent pas être reconstruites en retrait de leur position actuelle.

Ce n'est qu'en 1857 que le Maire, Mr LESIEUR, expose au Conseil la nécessité de transférer le cimetière hors du bourg. Le Conseil l'autorise à acheter à Mr PETIT PIERRE Nicolas un terrain "au nord du bourg en bordure du GC n° 45 de La Loupe à Brou"... d'où le vote de 15 centimes additionnels pour couvrir les frais de cet achat et de "l'appropriation" du terrain à sa destination soit en tout 3 182,80 F (de l'époque).

Le 8 Février 1861 : vote des tarifs d'attribution des concessions au nouveau cimetière : pour 2 m² : 18 F pour 10 ans ... à 120 F à perpétuité.

Mr MARTIN Julien père, maçon charpentier, est adjudicataire pour la construction des murs de clôture, adjudication faite en 1858 pour 2 914 F.

Venons-en au propos de notre relation :

Les travaux terminés en 1863 sont refusés à la réception étant donné que : "...tel est le peu de solidité des murs, qu'il est aujourd'hui facile de prévoir qu'ils ne tarderont pas à nécessiter de grosses réparations, sinon une complète reconstruction..." a conclu l'agent-voyer cantonal dans son rapport établi à la suite de l'examen de l'ouvrage, fait en présence de Mr le Maire.

MARTIN père refusa de reprendre les malfaçons prétextant que la garantie de 10 ans applicable aux maisons ne jouait pas pour les murs de clôture... d'où un procès!

Le 10 Juin 1869, MARTIN est condamné par le Conseil de la Préfecture à la démolition des dits murs et à leur réfection avant le 1er Juillet 1870. Il n'en fit rien et le 17 Juillet suivant la Commune demanda des dommages et intérêts.

Vint la guerre de 70/71 et ce n'est que le 28 Avril 1872 que l'affaire du cimetière prit fin de façon assez originale :

-d'abord on déchargea l'adjudicataire MARTIN de l'exécution de l'arrêté préfectoral le condamnant et on accepta les 1 300 F de dédommagement par lui proposés, considérant que : "quel que soit l'état des murs, du moment qu'ils ont tenu jusqu'à ce jour sans qu'il n'y ait été faite aucune réparation, on peut supposer qu'en reconstruisant le chapiteau dans les parties les plus avariées et en appliquant une couche de bon mortier de chaux vive entre les pierres du mur partout où cette pierre fait saillie, réparations urgentes que l'on peut chiffrer à 300 F environ, il y a tout lieu de croire que les dits murs pourront encore résister 20 ou 25 ans..."

ensuite, que faire des 1 000 F restant? Qu'à cela ne tienne, le compte-rendu de la délibération montre qu'on y a pensé : "...que partant, en admettant à 5% le placement immédiat des 1 000 F restant sur les 1 300 F offerts par Mrs MARTIN père et fils cette somme sera plus que doublée à l'époque supposée où la reconstruction des murs deviendra indispensable. Dès lors la Commune qui aura à sa disposition une partie des matériaux nécessaires, pourra sans aucun préjudice pour elle remettre les dits murs en adjudication."

